

CONDITIONS GÉNÉRALES D’AFFILIATION

Identification des parties :

Le présent protocole de partenariat est conclu entre Unithèque, SARL au capital de 150.000 euros, enregistrée au registre du commerce sous le numéro B 404 419 061 dont le siège social se situe 71 rue du commerce, 37000 Tours, représentée par Christophe Ermissé d’une part, et le partenaire du programme d’affiliation mentionné dans le formulaire d’inscription et ce sous réserve de l’acceptation de sa candidature par Unithèque.

Objet :

Ce protocole de partenariat conclu entre le site Unithèque et le site affilié a pour objet la mise en place d’un lien hypertexte sur le site affilié (par le biais d’un bouton, d’un logo ou de tout autre élément graphique mis à la disposition du site affilié par Unithèque), qui permet de renvoyer des visiteurs du site affilié sur le site d’Unithèque afin d’y effectuer des achats. Unithèque rémunérera le site affilié par une commission de dix pour cent, du chiffre d’affaires hors taxe et hors frais de port, réalisé par les visiteurs venant du site (pour un affilié non assujetti à la TVA). Si l’affilié, selon son statut juridique, est assujetti à la TVA, la commission de dix pour cent est calculée sur le montant hors taxe et hors frais de port des ventes effectuées sur le site partenaire. L’affilié assujetti à la TVA devra soumettre une facture de ce montant, majoré d’un taux de TVA de 20%. Le montant de réversion de commission est calculé chaque fin de mois calendaire sur le mois passé.

Inscription au programme :

Tout site souhaitant présenter sa demande d’inscription au programme d’affiliation sera tenu de compléter le formulaire d’inscription en ligne. La validation de ce formulaire implique l’acceptation sans réserve des présentes conditions générales par le site candidat et sa reconnaissance que sa signature électronique constitue la preuve de son acceptation. Unithèque se réserve le droit de refuser l’adhésion d’un site au programme d’affiliation, sans obligation de communiquer le motif de refus. Le présent contrat entrera en vigueur lors de l’envoi d’un e-mail par Unithèque au site candidat, confirmant son adhésion au programme.

Obligations d'Unithèque :

Unithèque s'engage à fournir gratuitement tous les liens hypertextes, boutons, bandeaux et autres éléments graphiques nécessaires à la mise en place d'un lien vers son site. La plateforme d'Unithèque permet à l'affilié de gérer ses liens, de suivre le chiffre d'affaires réalisé et de constater sa rémunération et de déclencher le paiement de ses gains.

Rémunération :

Le site affilié sera rémunéré par Unithèque sur la base d'une commission et d'une rémunération forfaitaire pour tout visiteur provenant du site affilié. Unithèque s'engage à verser une commission de 10% sur le prix de vente hors taxe et hors frais de port, sur les achats réalisés par les visiteurs provenant du site affilié à travers tout lien d'Unithèque figurant sur le site de l'affilié. Cette commission sera calculée uniquement à partir des ventes confirmées, nettes des retours et annulations.

Les sites de particuliers :

Dans le cadre du présent programme de partenariat, les particuliers peuvent être considérés comme étant des entrepreneurs individuels réalisant uniquement des prestations de service. A ce titre, ils bénéficient du régime simplifié de la micro-entreprise, à condition que le montant de leur chiffre d'affaires ne dépasse pas 72.500 euros par an (toutes activités confondues, y compris hors du cadre du partenariat avec le site Unithèque. Ce régime de la micro-entreprise permet de ne pas verser la TVA si le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 34.400 euros et de ne tenir ni bilan, ni compte de résultats, seul un livre de recettes devant être établi. Le bénéfice de ce régime simplifié implique une déclaration d'existence et d'identification. (Insee et Siret).

Facturation :

La rémunération du site affilié sera effectuée trimestriellement. Chaque trimestre Unithèque adressera au site affilié une synthèse des visites, des ventes effectuées et du montant de la commission due. Le site affilié adressera à Unithèque une facture, faisant ressortir le cas échéant la TVA au taux de 20%.

Cette facture sera réglée par Unithèque par Chèque ou par virement à 30 jours de sa date de réception. La rémunération due par Unithèque ne sera réglée que lorsque le montant total des commissions dues excédera 25 euros - les sommes inférieures restant à valoir sur le trimestre suivant.

Durée :

Ce protocole de partenariat non exclusif est conclu pour une durée indéterminée à compter de la date de l'envoi par Unithèque de l'e-mail de confirmation de l'adhésion du site candidat au programme.

Résiliation :

Ce protocole pourra être résilié par chacune des parties avec un préavis de 30 jours par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Lors de la résiliation, le site affilié s'engage à enlever tout lien, logo ou autre élément graphique vers www.unitheque.com. A partir de cette date, Unithèque sera dégagé de tout engagement envers le site affilié. Dans le cas où Unithèque déciderait un changement des conditions d'affiliation, les modifications envisagées devront être portées à la connaissance du site affilié par e-mail, 15 jours avant leur entrée en vigueur.

Le site affilié aura la possibilité d'accepter ou de refuser ces modifications. En cas de refus, le site affilié est libre de résilier ledit protocole. A défaut de réponse dans le délai de 15 jours à compter de la réception de l'e-mail, le site affilié est réputé avoir accepté les nouvelles dispositions.

Domiciliation des parties :

Toute correspondance doit être adressée à Unithèque à son siège social, 71 rue du commerce, 37000 Tours.

Loi applicable :

Ce protocole de partenariat est soumis à la loi française. Tout litige qui naîtra de l'application ou de l'interprétation des présentes conditions sera porté devant les tribunaux compétents de Tours.